



Organisation
internationale
du Travail

▶ Guide d'information pour les participants

2^{ème}

Appel à solutions de l'OIT :
innovation et compétences

L'e-formalisation et le développement des compétences en Amérique latine et les Caraïbes

OIT

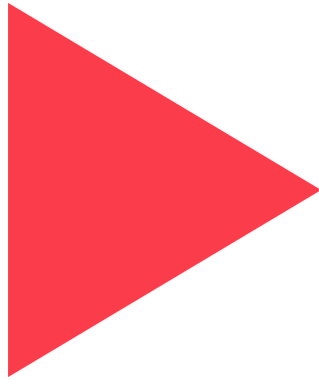
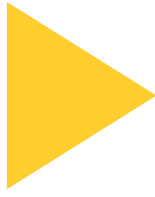
Mécanisme
d'innovation
pour les compétences

Rassembler de grandes idées



▶ Table des matières

1.	Contexte	5
2.	Quel est le thème de l'appel ?	7
3.	Que recherchons-nous ?	9
4.	Qui peut participer ?	11
5.	Que remporteront les gagnants ?	12
6.	Que doivent faire les gagnants ?	13
7.	Quels sont les critères d'admissibilité ?	14
8.	Quel est le processus de participation et les dates clés ?	14
9.	Comment les propositions seront-elles évaluées ?	16
10.	Quelles sont les exigences en termes de remerciements pour les produits résultant de la mise en œuvre de la solution ?	17
11.	Quelles sont les attentes du mécanisme d'innovation pour les compétences des solutions gagnantes ?	17
12.	Où trouver plus d'informations ?	17



1. Contexte

La crise provoquée par la pandémie de COVID-19 a mis en évidence le coût élevé de l’informalité du travail en Amérique latine et les Caraïbes. La grande majorité des 158 millions de personnes travaillant de manière informelle dans la région sont gravement touchées par les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l’emploi. Un impact qui touche principalement les femmes, en raison de leur surreprésentation dans l’économie informelle.

Dans le même temps, la pandémie a accéléré la révolution numérique et les tendances associées à l’avenir du travail qui ont été observées au cours de la dernière décennie dans la région. Dans ce contexte, le développement des compétences sera essentiel pour garantir que cette transformation soit inclusive et touche également les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) - un segment majoritaire de l’univers des unités productives de la région qui fonctionnent normalement de manière informelle - et les travailleurs informels, qui ont traditionnellement eu plus de mal à surfer sur la vague numérique. Le développement des compétences sera également essentiel pour combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes, encore présent dans la plupart des pays d’Amérique latine et les Caraïbes.

Le fort impact de la pandémie sur les unités économiques et les travailleurs du secteur informel a confirmé qu’en Amérique latine et les Caraïbes il est possible d’adopter des solutions innovantes et des développements technologiques dans le but de relancer l’emploi dans le secteur formel. L’OIT reconnaît également le rôle clé des individus et des organisations dans la promotion d’une approche innovante du développement des connaissances et des compétences pour relever les défis consistant à atteindre les unités et les travailleurs de l’économie informelle et à faciliter leur transition vers l’économie formelle, ainsi qu’à prévenir l’informalisation des emplois de l’économie formelle.

C’est pourquoi le présent appel invite toutes les parties intéressées à proposer des idées, des solutions et des pratiques nouvelles et innovantes en matière d’e-formalisation en Amérique Latine et les Caraïbes, en mettant l’accent sur le développement ou le renforcement des compétences, susceptibles d’être étendues et reproduites à plus grande échelle.

Qu'est-ce que l'e-formalisation ?

Les nouvelles technologies transforment continuellement le monde du travail, affectant des phénomènes aussi présents que l'informalité du travail. Dans le même temps, un nombre croissant de gouvernements encouragent l'application des nouvelles technologies afin de simplifier et de faciliter le passage de l'économie informelle à l'économie formelle.

La technologie peut faciliter l'accès à la protection sociale, simplifier la réglementation, améliorer l'accès au financement, augmenter la productivité, renforcer le développement des compétences et améliorer les systèmes d'apprentissage pour atteindre ceux qui travaillent dans l'économie informelle, soutenir l'inspection du travail, promouvoir l'application des lois et donner une voix à ceux qui travaillent dans l'économie informelle.

L'e-formalisation comprend cet ensemble d'innovations politiques qui, grâce à l'utilisation des nouvelles technologies, transformeront la manière dont les politiques de formalisation seront mises en œuvre à l'avenir.

Plus d'informations (en anglais) : <https://www.ilo.org/employment/areas/e-formality/lang-en/index.htm>

Notre objectif est de créer un mouvement de changement de trois façons :

- en encourageant les individus et les organisations de tous les pays d'Amérique latine et les Caraïbes à identifier les principaux défis actuels et futurs pour favoriser la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, y compris ceux liés au développement des compétences ;
- en cherchant des initiatives novatrices basées sur l'utilisation de nouvelles technologies offrant des solutions inclusives et sensibles au genre pour relever ces défis ; et
- en encourageant les partenariats innovants impliquant les représentants des employeurs et des travailleurs et d'autres acteurs clés.

2. Quel est le thème de l'appel ?

▶ La [recommandation n° 204 de l'OIT sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle](#) souligne l'importance d'une approche globale qui aborde les multiples dimensions affectant l'informalité, y compris les stratégies de croissance inclusive et de création d'emplois formels. Par conséquent, cet appel recherche des solutions novatrices qui, basées sur l'utilisation des nouvelles technologies, contribuent à promouvoir la formalisation des travailleurs et des unités économiques en agissant sur les différentes dimensions qui affectent l'informalité. En ce sens, le développement des compétences et la réduction de l'inadéquation des compétences dans l'économie informelle sont des actions cruciales pour l'insertion de nouveaux travailleurs directement dans l'emploi formel, la transition des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle vers l'économie formelle, et pour prévenir l'informalisation des emplois formels.

Ainsi, le développement de compétences professionnelles qui favorisent l'apprentissage tout au long de la vie, qui répondent à l'évolution des besoins du marché du travail et des nouvelles technologies et qui reconnaissent les connaissances acquises précédemment (par exemple dans les systèmes d'apprentissage informels), élargira les possibilités d'emploi formel et empêchera l'informalisation des emplois formels. Un meilleur accès à la formation entrepreneuriale, au développement des compétences et à des services de développement commercial adaptés favorisera également la transition des micro et petites unités économiques vers l'économie formelle.

Dans ce contexte, la technologie peut être un outil clé pour identifier et atteindre les unités économiques et les travailleurs informels (en accordant une attention particulière aux personnes les plus touchées, comme les femmes, les jeunes, les migrants et les peuples autochtones), pour améliorer les systèmes d'apprentissage existants, et pour favoriser le développement de compétences qui facilitent l'insertion professionnelle dans le cadre de la formalité, y compris les compétences liées au développement d'entreprises et de commerces formels durables et l'insertion des unités économiques dans les chaînes de valeur nationales ou internationales formelles. Compte tenu de ce potentiel, les transformations technologiques introduites par la crise provoquée par la pandémie de COVID-19 ouvrent une opportunité pour adopter des solutions novatrices qui, par l'utilisation de nouvelles technologies, favorisent la formalisation de l'emploi et l'insertion des unités économiques dans les chaînes de valeur formelles, en améliorant les compétences.

Ces solutions doivent répondre à un certain nombre de questions, telles que :

- Comment faire en sorte que les travailleurs informels et les unités économiques informelles d'Amérique latine et les Caraïbes aient l'expérience et l'exposition aux connaissances et aux compétences requises aujourd'hui et à l'avenir pour accéder à la formalité ?

- Comment utiliser les nouvelles technologies pour fournir des services de formation et d'emploi efficaces et efficients aux travailleurs de l'économie informelle en Amérique latine et les Caraïbes ?
- Comment utiliser les nouvelles technologies pour fournir des services d'information et de formation afin d'aider les unités économiques à surmonter la « barrière de la qualité »¹ comme un moyen efficace pour leur insertion dans les chaînes de valeur formelles et une proposition innovante de formalisation ?
- Comment les établissements d'enseignement et de formation peuvent-ils utiliser les nouvelles technologies pour adapter leurs programmes de formation aux caractéristiques et aux besoins des travailleurs informels afin de favoriser leur insertion dans l'emploi formel - en particulier ceux qui sont confrontés aux plus grands obstacles, tels que les femmes, les jeunes, les migrants, les personnes handicapées et les peuples autochtones ?
- Comment réduire les obstacles que rencontrent les femmes pour accéder à l'emploi formel, notamment en réduisant la fracture numérique entre les sexes et en intervenant dans les secteurs féminisés à forte incidence d'informalité (comme, par exemple, le secteur des soins et le travail domestique) ?
- Comment réaliser des systèmes d'apprentissage intégrés qui permettent la reconnaissance des connaissances acquises par les travailleurs informels dans les systèmes d'apprentissage non formels ?
- Comment aborder, par des solutions technologiques innovantes, le processus continu de changement qui nécessite d'anticiper les demandes de compétences afin que, par exemple, la transition de l'école au travail soit réussie dans les secteurs qui ont le plus grand potentiel pour promouvoir la transition vers la formalité ?
- Comment identifier les unités économiques (intermédiaires²) ayant un potentiel de gains de productivité et de création d'emplois et de travail décent, qui ont dépassé le stade de la subsistance, mais qui ne sont pas intégrées dans des chaînes de valeur dynamiques formelles ?

¹ Un ensemble de normes (qualité, sécurité, travail, environnement, fiabilité, etc.) que doivent respecter les unités économiques pour pouvoir vendre et s'insérer dans des chaînes de valeur dynamiques. Elle comprend les caractéristiques physiques et chimiques - visibles ou non - du produit, ainsi que les capacités de l'unité de production. Plus d'informations (en espagnol) : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---americas/---ro-lima/documents/publication/wcms_760659.pdf

² Les unités économiques dites « intermédiaires » sont des entreprises intermédiaires qui ne sont ni entièrement modernes ni entièrement traditionnelles. Il s'agit généralement d'unités qui opèrent au-delà du niveau de subsistance, mais qui ne peuvent pas s'insérer d'elles-mêmes dans des chaînes de valeur dynamiques. Pour ce faire, elles ont besoin du soutien de l'État, des acheteurs, des autres MPME, des ONG, etc. par le biais de politiques de développement productif ou de développement des entreprises.

- Comment promouvoir l'accès à la formation entrepreneuriale, au développement des compétences visant le développement des affaires et des entreprises formelles durables, ainsi que les autres services favorisant la transition des MPME vers l'économie formelle ?
- Comment permettre aux MPME d'Amérique latine et les Caraïbes d'obtenir des incitations pour investir dans le développement des compétences et d'autres actions visant à accroître leur productivité, à lier le développement des compétences à leurs stratégies commerciales et à construire des trajectoires durables dans le cadre de la formalité ?
- Comment améliorer la collaboration et les partenariats entre les principales parties intéressées pour offrir des solutions novatrices qui, par l'utilisation de nouvelles technologies, favorisent la formalisation de l'emploi et des unités économiques en développant les compétences ?

3. Que recherchons-nous ?



L'OIT, au moyen de ce nouvel Appel à solutions : innovation et compétences, cherche des entités ou des organisations à but non lucratif légalement reconnues ayant des idées et des solutions novatrices pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui, basées sur l'utilisation des nouvelles technologies, favorisent la formalisation de l'emploi et des unités économiques par le développement des compétences.

Ces solutions peuvent inclure des propositions pour :

- développer des systèmes d'information qui, basés sur l'utilisation des nouvelles technologies et du big data, fournissent aux unités économiques et aux travailleurs de l'économie informelle des connaissances et des compétences pour améliorer l'accès au financement, augmenter la productivité, promouvoir le respect des lois et favoriser l'accès à la protection sociale, entre autres ;
- améliorer la collecte, l'analyse, la gestion et l'utilisation des données et des informations sur les demandes de compétences sur le marché du travail, en mettant l'accent sur les unités et les travailleurs de l'économie informelle - y compris, des actions visant à réussir les transitions de l'école au travail dans les secteurs qui ont le plus grand potentiel pour promouvoir la transition vers la formalité, entre autres ;
- améliorer l'offre de programmes et de politiques actives du marché du travail en proposant aux travailleurs informels une assistance complète en matière de formation professionnelle et de recherche d'emploi, ainsi qu'une formation et un placement ;

- réduire les obstacles que rencontrent les femmes pour accéder à l'emploi formel, notamment en réduisant la fracture numérique entre les sexes et en intervenant dans les secteurs féminisés à forte incidence d'informalité (comme, par exemple, le secteur des soins et le travail domestique) ;
- former les MPME au développement de compétences qui, en plus d'être liées à leurs stratégies commerciales, permettent la mise en marche et la croissance de commerces et d'entreprises formels durables, augmentent leur productivité et favorisent leur transition vers l'économie formelle, construisant ainsi des trajectoires durables dans le cadre de la formalité ;
- adapter et améliorer la portée et l'efficacité des programmes éducatifs et de formation professionnels en Amérique latine et les Caraïbes afin de répondre aux caractéristiques et aux besoins des travailleurs informels grâce à des partenariats innovants et à l'utilisation des nouvelles technologies dans leur conception, leur mise en œuvre et leur évaluation ;
- améliorer le développement et la reconnaissance des connaissances et des compétences acquises par les travailleurs informels au moyen d'initiatives novatrices d'apprentissage, y compris les systèmes d'apprentissage non formels ;
- établir des partenariats nouveaux et innovants, de préférence par l'utilisation des nouvelles technologies, impliquant les multiples acteurs intéressés à favoriser la formalisation de l'emploi par le développement des compétences au niveau régional, sectoriel ou local.

Cet appel vise à soutenir la réalisation de l'objectif de développement durable ([ODD 4](#) des Nations Unies, qui vise à assurer une éducation inclusive, équitable et de qualité et à promouvoir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous, et de l'[ODD 8](#), qui vise à promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous en soutenant de nouvelles solutions pour le développement de la main-d'œuvre qui fournissent des compétences pertinentes pour un emploi productif, un travail décent et un apprentissage tout au long de la vie.

4. Qui peut participer ?



Des entités ou des organisations à but non lucratif légalement reconnues, dotées d'une capacité contractuelle et enregistrée, qui existent depuis au moins deux années civiles avant la date limite de l'appel. L'idée à présenter peut être le fruit d'une collaboration entre différents acteurs, tels que les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs.

Les personnes qui soumettent une proposition sont censées inclure parmi les membres de leur équipe ou organisation les connaissances et l'expérience dans les différents domaines nécessaires à la mise en œuvre de la proposition soumise.

Par entité ou organisation à but non lucratif, nous entendons les agences gouvernementales, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les coopératives, les institutions d'éducation et de formation (y compris les écoles, les prestataires de formation publics et privés et les universités), les ONG et les organisations de la société civile, les universités et autres établissements de recherche et d'enseignement.

Dans le cas d'une proposition présentée par une équipe, un chef de projet doit être identifié pour coordonner les activités et rendre compte à l'OIT.

L'OIT se réserve le droit d'exercer une diligence raisonnable, y compris en contactant les références fournies et d'autres tiers pour confirmer l'éligibilité des participants et peut refuser d'accorder une subvention à un participant s'il y a suspicion d'irrégularités, d'activités frauduleuses, etc.

Nous acceptons tous les types d'innovations, c'est-à-dire les approches, projets, outils, technologies et partenariats novateurs proposant des solutions qui, basées sur l'utilisation des nouvelles technologies, favorisent la formalisation de l'emploi par le développement des compétences. Les propositions doivent comprendre des innovations à mettre en œuvre dans un ou plusieurs pays d'Amérique latine et les Caraïbes. Toutefois, les entités ou organisations participantes peuvent être situées dans n'importe quel pays, à l'intérieur ou à l'extérieur de la région Amérique latine et les Caraïbes.

Nous acceptons les idées et les solutions à tout stade de développement. Il peut s'agir d'innovations dans leur phase initiale ou à un stade plus avancé.

5. Que remporteront les gagnants ?

► Un comité de sélection indépendant choisira deux idées gagnantes (le premier et le deuxième prix) qui bénéficieront de :

1. Soutien financier sous la forme d'une subvention

Les idées gagnantes du premier et du deuxième prix recevront une subvention de 30 000 et 20 000 dollars américains, respectivement (payée en monnaie locale, en un seul versement, et sur un compte bancaire au nom de l'entité/organisation dirigeante), pour mettre en œuvre la solution proposée.

L'OIT se réserve le droit d'ajuster, de suspendre, de mettre fin ou de retenir tout versement des fonds de la subvention à sa seule discrétion.

2. Assistance technique par la participation à un laboratoire d'innovation

Par le biais des boot camps et de mentoring à distance, les propositions gagnantes bénéficieront d'un soutien technique pour transformer leurs idées en prototypes prêts à être lancés.

Le laboratoire d'innovation en matière de compétences sera développé en deux étapes :

1. Création de prototypes

Pendant le programme de six mois, les représentants des initiatives gagnantes recevront des conseils techniques de la part des experts de l'OIT et de ses partenaires dans le cadre de boot camps, aux frais de l'OIT. Dans les boot camps, les participants recevront une formation et un encadrement pour créer un prototype de leur projet. Tout au long du processus, les participants communiqueront, rendront compte et recevront des documents et des commentaires par le biais d'un laboratoire virtuel.

Les objectifs de la première phase du laboratoire d'innovation sont les suivants :

- **Approfondir la solution** : Avec le soutien d'experts, les propositions gagnantes développeront et affineront leur idée et leur solution.
- **Créer un prototype** : Les innovateurs recevront du soutien technique et de l'aide pour développer un prototype ou une version pilote de leurs solutions.
- **Élaborer un plan d'action** : À la fin du processus, les innovateurs élaboreront un rapport final sur le prototype, comprenant un plan d'action et/ou un plan d'affaires pour leur innovation.

Le processus et les méthodologies à utiliser dans le laboratoire d'innovation seront adaptés au stade de développement des solutions gagnantes.

2. Pilote

Une fois le prototype mis au point, les innovateurs et les partenaires testeront la solution dans le cadre d'un essai pilote. Le comité de direction sera chargé du suivi des progrès et de l'impact, en consultation avec les partenaires du projet. Chaque essai pilote devrait durer 12 mois au maximum. À la fin du projet pilote, les innovateurs seront invités à présenter leur prototype à un public de partenaires nationaux et internationaux clés.

3. Visibilité

Les propositions gagnantes recevront du soutien pour donner de la visibilité à leurs idées et solutions, notamment une invitation à un événement régional pour présenter les idées innovantes à des partenaires et sponsors potentiels, des articles de presse dans les médias, des vidéos, entre autres.

4. Accès à un large réseau d'experts dans le domaine du développement des compétences

Les idées gagnantes et les candidatures présélectionnées seront invitées à rejoindre le [Réseau mondial des innovateurs en matière de compétences de l'OIT](#). Grâce à ce réseau, les membres auront la possibilité d'échanger avec d'autres innovateurs et de partager leurs solutions avec les partenaires de l'OIT.

6. Que doivent faire les gagnants ?

► Pour recevoir la subvention, l'entité ou l'organisation doit signer une [convention de subvention avec l'OIT](#), comprenant les clauses sur les droits de propriété intellectuelle, les exigences en matière de rapports financiers, les critères de versement des fonds, le règlement des litiges et les détails de la mise en œuvre de la solution proposée. Bien entendu, les bénéficiaires de la subvention sont tenus de respecter les conditions stipulées dans la convention.

Comme condition préalable, avant d'être autorisé à signer une convention de subvention avec l'OIT, le gagnant doit, dans un délai de trois semaines, produire un plan de travail et un budget détaillés qui serviront de base aux étapes à franchir. L'attribution finale est subordonnée à la réalisation satisfaisante de ce plan de travail détaillé.

7. Quels sont les critères d'admissibilité ?

- ▶ En plus de ce qui précède, les propositions doivent répondre aux critères suivants :
- La solution répond à une ou plusieurs des questions énumérées à la section 2 ;
 - La solution proposée répond à un besoin clair ;
 - La solution proposée bénéficie du soutien et de l'engagement des principales parties prenantes ;
 - La proposition est présentée par une entité ou une organisation à but non lucratif légalement reconnue ;
 - Les participants sont disponibles et peuvent commencer la phase du laboratoire d'innovation à partir du mois d'août 2021.

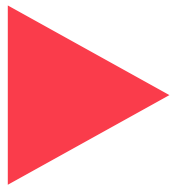
8. Quel est le processus de participation et les dates clés ?

- ▶ Pour présenter une proposition :
- 1) Vérifiez les critères d'admissibilité et les conditions de participation à l'appel disponibles sur ce document ;
 - 2) Constituez votre équipe et élaborer votre proposition ;
 - 3) Enregistrez votre solution sur la plate-forme d'innovation de l'OIT avant le 30 juin 2021 (minuit, heure de Genève) : L'entité ou l'organisation doit **s'inscrire** pour obtenir un compte de connexion qui l'identifie en tant qu'utilisateur avant de soumettre sa proposition : <https://bit.ly/3a9kxwX>
Si l'entité ou l'organisation dispose déjà d'un compte, elle peut accéder directement à **la page d'appel** : <https://bit.ly/3noGzB6>

Vous pouvez aussi envoyer le formulaire rempli et les pièces justificatives à skills@ilo.org avant le 30 juin 2021.

Les propositions peuvent être soumises en espagnol, portugais, anglais et français. Les candidats recevront un courriel confirmant la réception de leur demande. Les demandes tardives ou incomplètes ne seront pas acceptées.

Les dates et échéances de l'appel sont les suivantes :



- 4 mai 2021
Lancement de l'appel
- 30 juin 2021 (minuit, heure de Genève)
Date limite de soumission des idées
- 30 juillet 2021
Annonce du gagnant
- Août 2021
Début du Laboratoire d'innovation pour les compétences
- Août 2022
Fin de l'essai pilote de la solution

Toute question relative à l'appel à solutions de façon général ou concernant la procédure de la candidature doit être adressée à skills@ilo.org.

9. Comment les propositions seront-elles évaluées ?



Toutes les propositions seront évaluées par un comité de sélection indépendant composé de spécialistes de l'OIT dans le domaine de la formalisation et du développement des compétences, d'experts externes en innovation et d'autres membres externes. Toutes les propositions seront évaluées sur la base des critères suivants :

1) Valeur pour les priorités de l'OIT en matière de formalisation et de compétences

- La solution développe une valeur ajoutée pour les priorités mondiales de l'OIT en matière de formalisation et de compétences ;
- Elle contribue à ou génère de nouveaux résultats sociaux et économiques pour les bénéficiaires directs et les partenaires directs en général ;
- Elle contribue à la réalisation des ODD ;

2) Alignement sur la mission et l'expérience de l'OIT

- La solution montre comment elle s'appuiera sur le réseau et l'expertise de l'OIT en matière de formalisation et de développement des compétences ;
- Elle engage ou inclut les parties prenantes et les partenaires de l'OIT de manières nouvelles et différentes ;

3) Innovation

- La proposition se concentre sur des questions de nature urgente ou qui n'ont pas été explorées auparavant ;
- Elle est substantiellement différente et créative (c'est-à-dire grâce à de nouvelles approches, de nouveaux outils ou de nouvelles méthodologies) et/ou ajoute de la valeur aux solutions existantes ;

4) Impact potentiel

- L'idée ou la solution répond aux priorités et aux besoins des bénéficiaires identifiés ;
- Elle est attrayante pour les partenaires potentiels et a le potentiel de créer une synergie avec d'autres initiatives dans le pays ou dans la région Amérique latine et les Caraïbes ;
- Elle est susceptible d'avoir de grandes répercussions sociales, économiques, environnementales et autres ;

5) Durabilité et potentiel de réplication

- Il y a une forte probabilité que les bénéfices (et/ou les activités) de la solution se poursuivent au-delà du soutien de l'OIT ;
- Elle a un potentiel d'extensibilité à d'autres territoires et/ou pays ;
- Elle peut générer et fournir un apprentissage précieux pour le secteur.

10. Quelles sont les exigences en termes de remerciements pour les produits résultant de la mise en œuvre de la solution ?

▶ Les propositions retenues sont tenues de mentionner dans tous les documents développés et publiés (tels que les rapports, les brochures, les communiqués de presse, les vidéos, logiciels, les conférences, les séminaires, les blogs, les médias sociaux, etc.) que l'activité est mise en œuvre avec le soutien de l'OIT à travers son Mécanisme d'innovation pour les compétences de l'OIT et le Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes en utilisant le logo du Mécanisme d'innovation pour les compétences de l'OIT et en mentionnant ce qui suit :

« Ceci ... a été produit/réalisé avec le soutien de l'Organisation internationale du travail par le biais de son Mécanisme d'innovation pour les compétences, organisé par le Service des compétences et de l'employabilité (SKILLS), et du Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes ».

Toutefois, les propositions gagnantes ne peuvent en aucun cas, sauf accord préalable par écrit, utiliser le logo de l'OIT, ni celui de toute autre organisation partenaire du Mécanisme d'innovation pour les compétences de l'OIT.

11. Quelles sont les attentes du mécanisme d'innovation pour les compétences des solutions gagnantes ?

▶ L'un des principaux objectifs de l'OIT est de documenter et de diffuser les leçons tirées du processus de développement et de mise en œuvre des solutions. Les lauréats seront donc invités à participer au processus d'analyse et de documentation afin de recueillir les enseignements tirés du travail d'innovation.

Les lauréats seront également invités à devenir des membres actifs du [Réseau mondial des innovateurs en matière de compétences de l'OIT](#) et à partager leurs expériences avec d'autres innovateurs, ainsi qu'avec ceux qui souhaitent en savoir plus sur développement des compétences et l'innovation.

12. Où trouver plus d'informations ?

2^{ème}

**Appel à solutions de l'OIT :
innovation et compétences**

**L'e-formalisation et le
développement des compétences
en Amérique latine et les Caraïbes**

Web: https://www.ilo.org/skills/projects/innovation-facility/challenge-call/WCMS_783144

Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Las Flores 275, San Isidro
Lima, Pérou

Courriel : lima@ilo.org
Site web : www.ilo.org/americas

Département des compétences et de l'employabilité (SKILLS)

Organisation Internationale du Travail
4 Route des Morillons
Genève 22, CH - 1211
Suisse

Courriel : skills@ilo.org
Site web : www.ilo.org/skills

